

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 décembre 2018 à 20h30

Présents : M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, M. PERRIN Jack, LELONG Reynald, Mme CARMIGNAC Francine, Mme RAVASSAT Eunice, M. CHARPENTIER Xavier, M. MARTIN Julien, M. CULNART Daniel, M. Daniel VALLET, Mme LHOMME Florence, Mme Florence TEYSSIER.

Absents excusés : Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie (pouvoir à Xavier CHARPENTIER), M. CAPRION Jacky, Roger LEBLOAS (Pouvoir à Reynald LELONG), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France (pouvoir à Julien MARTIN), Mme BRAULT Véronique (pouvoir à Martine HARIVEL), Mme RAFFUGEAU Martine (pouvoir à Francine CARMIGNAC), Mme Theresa DASILVA (pouvoir à Yves BRUMENT), M. FADAT Jean-Pierre (pouvoir à Florence LHOMME), M. SURIER Joël (pouvoir à Christelle DUHAMEL), Mme DUHAMEL Christelle, Florence LHOMME.

Secrétaire de séance : Daniel CULNART

Nombre de votants : 19

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.


Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : désignation d'un nouveau délégué suppléant au SIMB.


1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente


Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.


2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués


Informations du Maire, Yves BRUMENT :


 Changement des horaires d'ouverture au public à partir du 1^{er} janvier 2019 : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30. L'accueil ne sera plus ouvert le samedi matin. Cette modification fait suite au constat depuis plusieurs mois de la très faible fréquentation de la mairie le soir (17h30 – 18h) et le samedi matin.


 Attribution du marché d'entretien école Henri Geoffroy à la société ABYSS pour un montant global de 30 624 € HT jusqu'en juillet 2020. La commission MAPA a donné un avis favorable le 13 décembre 2018.

 Recrutement d'un responsable Ressources Humaines, le poste sera créé lors d'un prochain conseil correspondant au cadre d'emploi d'adjoint administratif ou de rédacteur. La charge de travail est devenue trop importante aujourd'hui et cela nécessite le recrutement d'une personne spécialisée dans les ressources humaines.

 Recrutement d'un Directeur des Services Techniques suite au départ du remplaçant. En attendant, un recrutement pour quelques heures par semaines a été fait pour suivre le quotidien.

 Mercredi 12 décembre : Exercice d'accident de véhicule transportant des matières dangereuses avec le CIS de Champagne, le groupement Sud SDIS 77, le Poste de commandement mobile de Moret et le responsable chimie du SDIS. Cet exercice a permis de vérifier l'efficacité de la fiche action TMD du PCS. Elle sera mise à jour à la suite en complétant les points qui ont montré une faiblesse. Le résultat global de l'exercice a montré une parfaite maîtrise de la crise.

 Fin des travaux de remplacement des branchements plomb. Les derniers branchements dans les impasses se terminent. L'entreprise a tenu les délais.

 Coupure d'eau généralisée sur la commune le mercredi 21 novembre : cet évènement n'avait aucune relation avec les travaux de la rue Grande, il s'agissait d'une rupture d'une canalisation venant de Moret. Le plan communal de sauvegarde avait été activé. Finalement, il y a eu seulement un peu plus d'une demi-journée de coupure d'eau.



🗨️ Rencontre avec l'Agence Routière départementale de Veneux pour envisager un aménagement visant à modérer la vitesse rue Grande entre le feu et la Poste. Le tapis d'enrobé sera refait au printemps prochain.

🗨️ Un recours auprès du Tribunal Administratif a été déposé contre l'arrêté de permis de construire pour la construction de 31 logements.

🗨️ SIA : maintien de la redevance traitement à 0,34 €/m³. Bon rendement épuratoire de la STEP (99%).

🗨️ Communauté de Communes Moret Seine et Loing : Constitution de l'EPAGE (269 communes, 4 départements, 3 régions) pour le PAPI d'intention : réunion du Comité syndical d'installation le vendredi 11 janvier avec désignation du bureau exécutif. 2^{ème} comité le 25 janvier pour les comités de bassin.

🗨️ Informations du 1^{er} adjoint, Yvon DELISLE :

- Travaux réalisés depuis le dernier conseil :
 - Eclairage public rue Villaret de Joyeuse a été revu et place de la Bosse (candélabres reposés), les travaux rue La Fontaine seront réalisés vendredi 21 décembre
 - Reprise du fil d'eau de la rue des Longues Raies en cours
 - Trottoirs du bas de la rue du Port de la Celle en cours également.

🗨️ Informations de la 2^{ème} adjointe, Martine HARIVEL :

- Le goûter organisé le 25 novembre dernier a permis de réunir 145 personnes. Nous leur avons remis leur colis de Noël. Pour ceux qui ne peuvent se déplacer, nous leur apportons à domicile. Nos mammésiens en EHPAD ne sont pas oubliés, nous leur remettons également un cadeau. Nous allons dans 8 établissements.
- L'atelier floral connaît un vif succès, un autre est prévu début avril.
- L'atelier tablette est très apprécié des participants (hommes et femmes).
- En partenariat avec la bibliothèque, un atelier intergénérationnel : grands-parents et petits enfants ont confectionné des objets en carton pour la décoration de Noël.
- Les résidents du Cercle des Aînés et 12 enfants du périscolaire ont échangé leur cadeaux autour d'un goûter.

🗨️ Informations du 3^{ème} adjoint, Jack PERRIN :

- Club de Karaté : Le club de Saint-Mammès a encore remporté de beaux succès et nous les félicitons
- Marché de Noël : Jack PERRIN remercie tous les bénévoles qui étaient présents, le temps n'était malheureusement pas agréable. Autant d'exposants que l'année dernière, les visiteurs étaient satisfaits malgré le temps.
Il remercie les services techniques et les élus.

🗨️ Informations de Reynald LELONG, Conseiller délégué :

- PLU : en cours de modification simplifiée, un registre sera mis à disposition du lundi 17 décembre au 18 janvier inclus. Il n'y a pas d'enquête publique.
- SIMB : la convention prévue entre le SIMB et la CCMSL a été actée. Elle prévoit une mise à disposition à la CCMSL de la passerelle à partir du 1^{er} janvier 2019. L'amortissement restera à la charge du SIMB. Avant le transfert, il y aura une remise en état des ascenseurs.

🗨️ Informations de Xavier CHARPENTIER, conseiller délégué :

- Informations de Nathalie FAVRE ROCHEX :

Travaux de communication en cours : préparation du SMI, réalisation du Calendrier des manifestations 2019 (avec la mise à jour sur l'agenda sur le site internet), réalisation des Cartes de vœux, invitations et l'animation vidéo pour les vœux en janvier.

Pour le marché de Noël : Affiche, spot radio oxygène, article de presse et mise à jour du site internet, panneau lumineux, notifications.

En interne, mise en page du livret pour le Projet d'Administration qui sera distribué prochainement aux agents.

- Marché dominical :

Pas de réunion de la commission depuis le dernier conseil. La fréquentation diminue toujours pendant la période hivernale. L'alimentation en eau du marché a été fermée en raison des conditions météorologiques. Une solution alternative est en cours d'étude pour maintenir l'alimentation en eau toute l'année.

3) Indemnités de conseil au comptable public

Vu le CGCT,

Vu l'article 97 la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Madame la comptable publique a établi le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2018 qui peut lui être allouée, conformément aux dispositions d'un arrêté ministériel.

Ce décompte est établi sur la base du montant des dépenses réalisées sur les exercices précédents en appliquant un taux d'indemnité par tranche de dépenses.

Le conseil municipal doit se prononcer sur un taux d'indemnité (en général fixé à 100%) à appliquer à une base calculée de 568,85 € (base brute).

Ce montant est déterminé sur la base des dépenses des 3 exercices précédents. La moyenne annuelle est de 2 410 889,00 € (2015 à 2017). L'indemnité brute est calculée avec un taux dégressif par tranche allant de 3 pour 1000 sur les 7622,45 premiers euros à 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €.

L'indemnité brute est soumise aux prélèvements sociaux obligatoires (CSG, RDS et 1% solidarité).

Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de conseil au taux de 100%.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité demandée par la Comptable Publique pour l'année 2018.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'accorder à Madame Marie-Christine CHARPENTIER HILBERT une indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2018.

4) Autorisation d'engager, liquider et mandater les investissements 2019

Le Maire,

Expose :

Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater



les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu le Budget Primitif 2018,

Vu la décision modificative au BP 2018,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être inscrites et engagées avant le vote du Budget Primitif 2019,

Propose :

Au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses à concurrence de :

Au conseil municipal de :

- se prononcer sur ces engagements, liquidations, mandatements de dépenses
- d'autoriser le maire à engager, mandater, liquider les dépenses à concurrence des sommes indiquées ci-dessus.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2018 (BP+DMs)	Quart des crédits ouverts
20	202	FRAIS D ETUDES PLU	4 800,00 €	1 200,00 €
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	816,00 €	204,00 €
TOTAL 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 616,00 €	1 404,00 €
21	2111	TERRAINS NUS	- €	- €
21	2128	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	- €	- €
21	21311	HOTEL DE VILLE	- €	- €
21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	7 530,00 €	1 882,50 €
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 771,00 €	942,75 €
21	21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	17 168,40 €	4 292,10 €
21	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	- €	- €
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	207 960,00 €	51 990,00 €
21	21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 000,00 €	1 250,00 €
21	2157	MATERIEL ROULANT VOIRIE	1 850,40 €	462,60 €
21	2161	ŒUVRES ET OBJETS D ART	760,00 €	190,00 €
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	94 600,00 €	23 650,00 €
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 508,16 €	1 127,04 €
21	2184	MOBILIER	8 870,00 €	2 217,50 €
21	2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	88 564,00 €	22 141,00 €
TOTAL 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			440 581,96 €	110 145,49 €
23	2312	IMMOS EN COURS - TERRAINS		- €
23	2313	IMMOS EN COURS - CONSTRUCTIONS	- €	- €
23	2315	IMMOS EN COURS - INST. TECHN.	139 000,00 €	34 750,00 €
23	2318	AUTRES IMMOS CORPORELLES	- €	- €
TOTAL 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			139 000,00 €	34 750,00 €

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2019 dans la limite des montants définis ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Demandes de subvention au titre de la DETR 2019

Le Maire,

Expose :



Vu la circulaire préfectorale du 23 octobre 2018 précisant les modalités d'attribution des subventions au titre de la DETR pour 2019,

Considérant les nouvelles dispositions nous contraignent à ne déposer que deux dossiers,

Monsieur le Maire propose de déposer les deux dossiers suivants :

Lieu	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Subvention DETR estimée	Ordre de priorité
Cimetière	Relevage de concessions	8 898,33 €	10 678 €	7 118,66 €	1
Place de la Bosse	Réfection du parking suite aux inondations	55 931,00 €	67 117,20 €	11 186,20 €	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire à présenter les dossiers listés ci-dessus auprès des services de l'Etat pour une demande de DETR 2019, dans l'ordre de priorité proposé.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses dans le budget primitif 2019

APPROUVE les projets inscrits dans ce tableau.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Rétrocession de voirie du Clos Lazare Hoche à la commune

Le Maire,

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L 141-3 et suivants,

Vu l'arrêté de permis d'aménager enregistré sous le numéro 2006-127 délivré le 30 octobre 2006,

Vu la demande de l'Association Syndicale Libre (ASL) «Le Clos Lazare Hoche» pour la rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs du lotissement en date du 28 août 2018,

Vu l'accord du SIDASS en date du 11 décembre 2018,

Considérant qu'il résulte de la Loi 2004-1343 du 9 décembre 2004, dite Loi de simplification du droit, une nouvelle rédaction de l'article L141-3 du code de la voirie routière qui dispose que le classement et le déclassé des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par arrêté en date du 30 octobre 2006, un permis d'aménager a été délivré à l'ASL « Le Clos Lazare HOCHE », pour la réalisation du lotissement « Le clos Lazare Hoche » situé rue Lazare Hoche.

Le lotissement est équipé des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et d'éclairage public.

L'ASL « Le Clos Lazare Hoche » par un courrier en date du 28 août 2018 a demandé la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement à la commune.

La voirie et les espaces communs seront rétrocédés à la commune à titre gratuit.

L'emprise foncière rétrocédée à la commune, correspondant à la voirie et aux espaces verts du lotissement, est cadastrée section AC et concerne les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
---------	----	---------	---------



AC	133	Les Trop Chères	00ha 04a 73ca
AC	134	Les Trop Chères	00ha 02a 91ca
AC	135	Les Trop Chères	00ha 09a 87ca
AC	1787	Les Trop Chères	00ha 00a 26ca
AC	1793	Les Trop Chères	00ha 06a 58ca
AC	1803	Les Trop Chères	00ha 01a 48ca
AC	1804	Les Trop Chères	00ha 02a 19ca
AC	1808	Les Trop Chères	00ha 01a 33ca
AC	1814	Les Trop Chères	00ha 02a 22ca
AC	1818	Les Trop Chères	00ha 05a 19ca
AC	1824	Les Trop Chères	00ha 10a 55ca
AC	1825	Les Trop Chères	00ha 00a 15ca
AC	1828	Les Trop Chères	00ha 00a 72ca

Le SIDASS précise dans sa correspondance du 11 décembre 2018 que le réseau d'assainissement du lotissement peut être incorporé au domaine public.

Les travaux de remise en état de la voirie et des espaces verts ont été réalisés et validés par le service technique, le SIDASS et le SIDEAU.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord pour la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement « Le Clos Lazare Hoche » par son Association Syndicale Libre, sous réserve de la réalisation par l'ASL « Le Clos Lazare Hoche » des travaux demandés par le SIDASS à concurrence d'environ 7000 €.
- D'accepter la cession gratuite au bénéfice de la commune des parcelles listées ci-dessus,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et d'effectuer toutes les formalités nécessaires afférentes à ce dossier et notamment l'acte de vente qui pourra être passé en la forme administrative.

7) Commissions communales : désignation des nouveaux élus dans les commissions

Le Maire,

Expose :

Vu l'article L2121-22 du CGCT,



Vu les délibérations 2014/11 du 4 avril 2014, 2014/24 du 13 juin 2014, 2015/33 du 13 novembre 2015 et 2017/19 du 21 septembre 2017,

Vu la démission de Madame Marie-Agnès PIAT et de Monsieur Didier KERIGER en tant que conseillers municipaux respectivement les 4 mai 2018 et 19 septembre 2018,

Conformément au CGCT, il convient de désigner un conseiller de la liste « Gardons le Cap » en remplacement de Madame Marie-Agnès PIAT et un conseiller de la liste « Saint-Mammès Alternative Démocratique » afin de conserver la répartition des sièges.

Il est proposé de substituer dans chacune des commissions concernées :

- Monsieur Roger LEBLOAS à Madame Marie-Agnès PIAT
- Madame Florence TEYSSIER à Monsieur Didier KERIGER

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la composition des commissions proposée, confirmée dans le tableau joint à la présente délibération.

Administration Générale et Personnel	Plan Communal de Sauvegarde	Travaux	Environnement	Jeunesse, Sport et vie associative	Manifestations, cérémonies	Urbanisme
Jacky CAPRION Reynald LELONG Martine HARIVEL Julien MARTIN Nathalie FAVRE-ROCHEX Joël SURIER Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Yvon DELISLE Daniel CULNART Reynald LELONG Marie-Agnès PIAT Roger LEBLOAS Jean-Pierre FADAT Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Yvon DELISLE Jacky CAPRION Daniel VALLET Xavier CHARPENTIER Reynald LELONG Martine RAFFUGEAU Jean-Pierre FADAT Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Martine HARIVEL Yvon DELISLE Julien MARTIN Thérèse DA SILVA Véronique BRAULT Jean-Pierre FADAT Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Jack PERRIN Marie-Agnès PIAT Roger LEBLOAS Nathalie Favre-ROCHEX Martine RAFFUGEAU Francine CARMIGNAC Jean-Pierre FADAT Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Jack PERRIN Francine CARMIGNAC Marie-Agnès PIAT Roger LEBLOAS Nathalie FAVRE-ROCHEX Martine RAFFUGEAU Florence LHOMME Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Jacky CAPRION Daniel VALLET Xavier CHARPENTIER Eunice RAVASSAT Julien MARTIN Jean-Pierre FADAT Didier KERIGER Florence TEYSSIER

Communication et Culture, Site internet	Développement local, Patrimoine et Tourisme	Marché dominical	Finances	Périscolaire	Plan Local d'Urbanisme
Nathalie FAVRE ROCHEX Véronique BRAULT Francine CARMIGNAC Eunice RAVASSAT Xavier CHARPENTIER Florence LHOMME Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Julien MARTIN Eunice RAVASSAT Marie-France LOPEZ Martine HARIVEL Daniel CULNART Joël SURIER Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Xavier CHARPENTIER Daniel VALLET Marie-Agnès PIAT Roger LEBLOAS Thérèse DA SILVA Julien MARTIN Christelle DUHAMEL Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Yvon DELISLE Martine HARIVEL Jack PERRIN Nathalie FAVRE ROCHEX Eunice RAVASSAT Jacky CAPRION Julien MARTIN Joël SURIER Florence LHOMME Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Yvon DELISLE Martine HARIVEL Julien MARTIN Eunice RAVASSAT Thérèse DA SILVA Christelle DUHAMEL Didier KERIGER Florence TEYSSIER	Reynald LELONG Daniel VALLET Xavier CHARPENTIER Francine CARMIGNAC Thérèse DA SILVA Jean-Pierre FADAT Didier KERIGER Florence TEYSSIER

CAO	Titulaires	Suppléants
	Yvon DELISLE Reynald LELONG Florence LHOMME	Didier KERIGER -Florence TEYSSIER Daniel VALLET Joël SURIER

Commission DSP	Titulaires	Suppléants
	Yvon DELISLE Reynald LELONG Jean-Pierre FADAT	Didier KERIGER -Florence TEYSSIER Xavier CHARPENTIER Christelle DUHAMEL



8) Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SIMB

Le Maire,

Expose :

Vu l'article L2121-22 du CGCT,

Vu la délibération n°13/2014 du 4 avril 2014,

Vu la démission de Monsieur Didier KERIGER en tant que conseillers municipaux respectivement le 19 septembre 2018,

Conformément au CGCT, il convient de désigner un nouveau délégué pour siéger au SIMB.

Il est proposé de désigner Madame Florence TEYSSIER pour remplacer Monsieur Didier KERIGER en tant que délégué suppléant au SIMB.

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Madame Florence TEYSSIER en tant que déléguée au SIMB en remplacement de Monsieur Didier KERIGER.

Membres titulaires	Membres suppléants
Yves BRUMENT Yvon DELISLE Reynald LELONG	Joël SURIER Didier KERIGER Florence TEYSSIER Jacky CAPRION

9) Adhésion au groupement de commande pour le contrôle, maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie

Le Maire,

Vu le CGCT,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu Décret du 27 Février 2015,

Vu l'arrêté interministériel du 15 Décembre 2015,

Vu la proposition de convention du groupement de commandes avec la Communauté de communes Moret Seine et Loing,

La DECI (défense extérieure Contre l'Incendie) est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Il s'agit généralement de poteaux ou de bouches «incendie», raccordés au réseau d'eau potable et des réserves naturelles ou artificielles. La maintenance et le contrôle des PEI sont assurés par le service public de DECI sous la responsabilité du Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention avec la CCMSL en vue de la passation de marchés pour le contrôle, maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie.



La convention engage la commune à passer au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, le ou les marchés correspondant à ses propres besoins.

La CCMSL est désignée coordonnateur du groupement et se charge de la gestion des procédures de consultation dans le respect des règles prévues à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 25 juillet 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces relatives aux marchés résultant de cette procédure de consultation groupée.**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10) Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes pour avancements de grade

Le Maire,

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret 2006-1601 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi adjoints techniques,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2007 fixant le taux d'avancement de grade à 100%,

Considérant que les conditions d'avancement de grade sont remplies pour le grade proposé,

Vu le tableau des effectifs de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que certains agents remplissent les conditions pour bénéficier d'avancements de grade,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les créations et suppressions des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Temps de travail hebdomadaire
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	21,48 heures



Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	32h
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Filière animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	20h
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	19,91 h
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	19,25 h
Filière administrative		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces créations et suppressions de poste. Les nominations pourront être prononcées à partir du 1^{er} janvier 2019, en fonction des situations de chaque agent.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder aux créations et suppression de postes proposées ci-dessus et modifier le tableau des effectifs en fonction de ces éléments.

11) Questions diverses

Plus aucune question n'est posée. Monsieur le Maire clôt la séance à 22h.

Monsieur HODE : il y aura une modification sur la TNT. En effet, il faudra resynchroniser le décodeur en janvier. Une communication sera faite par la mairie vers les administrés.

Monsieur GUENNIF : vous prévoyez des recrutements l'année prochaine. Comment allez-vous recruter ? Nous allons publier une annonce sur le site du centre de gestion et Pôle Emploi, ainsi que dans les supports habituels (site internet de la commune, des communes voisines, des intercommunalités...).

Aucune autre question par le public